Julien LAPERSONNE
06 70 86 96 56
julien.lapersonne@comiteoisett.fr

Michael SELLIER
06 50 52 09 11
michael.sellier@comiteoisett.fr

Maelig MACE
maelig.mace@comiteoisett.fr

http://www.comiteoisett.fr

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

2023/2024 PHASE 1

LETTRE INFO n°04

Bonjour à tous,

Après chaque journée, vous trouverez cette lettre d'info sur le site du Comité, avec les points de règlement qui ont pu poser problème lors de week-end écoulé : https://www.comiteoisett.fr/.

Extraits du règlement départemental :

Article 13 – Transmission des résultats

*** Quelle que soit la configuration de la rencontre (rencontre disputée ou non, interrompue, équipe exempte ou forfait), la transmission des résultats se fait par le club recevant, ou exempt, ou dont l'adversaire a déclaré forfait, et se décompose ainsi :**

1) **Saisie du score ET de la feuille de rencontre dans l'outil Fédéral SPID avant le lundi 12h00 (date/horaire de SPID faisant foi).**
2) **Envoi de la feuille de rencontre par courriel uniquement, au responsable du championnat, copie au club adverse, avant le mardi 12h00 (date/horaire de l'envoi du courriel faisant foi). NB : un club exempt peut envoyer simplement par email la composition de son équipe, sans utiliser de feuille de match.**

Une sanction financière est appliquée pour chaque étape omise (voir Article 15 - Sanctions - Tableau Récapitulatif).

L'envoi du fichier PDF de la feuille de rencontre sur le serveur de la FFTT, grâce à l'utilisation du logiciel GIRPE, dispense de l'envoi par mail de cette feuille au responsable du championnat.

Extraits du règlement fédéral :

TITRE II - CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES
II.105 - Mise à disposition des tables
Dans la demi-heure qui précède l'heure fixée pour le début de la rencontre :

- pour les championnats masculin et féminin sur deux tables ou plus, l'équipe visiteuse doit pouvoir disposer des tables sur lesquelles est prévue la compétition pendant dix minutes consécutives au moins, et d'une de ces tables pendant les quinze minutes qui précèdent le début.
- pour les championnats masculin et féminin sur une table, l'équipe visiteuse doit pouvoir disposer de la table sur laquelle est prévue la compétition pendant quinze minutes, dont les cinq minutes qui précèdent le début.

II.107 - Conditions matérielles

II.107.1 - Choix des tables

Dans le cas de plusieurs groupes pour une même équipe :
- si toutes les parties d'un même groupe doivent se dérouler sur une seule table, les tables sont affectées aux groupes par l'équipe qui reçoit et ne peuvent pas être changées. Après accord des capitaines des équipes en présence, le juge-arbitre peut cependant autoriser le déroulement des parties de chaque groupe sur plus d'une table.
- si les parties se déroulent en même temps sur le nombre de tables homologuées sans affectation, les tables doivent être identiques (même marque, même type, même couleur).

II.107.2 – Matériel

L'échauffement (pendant la mise à disposition des tables prévue à l'article II.105), la période d'adaptation aux conditions de jeu et toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles agréées d'une même marque, même référence et même couleur. Celles-ci sont fournies par l'association recevant qui doit en prévoir un nombre suffisamment important pour le bon déroulement de la rencontre. Si les balles agréées existent en deux couleurs, l'équipe recevant devra proposer des balles de couleur compatible avec la tenue de l'équipe adverse. Si les balles agréées n'existent qu'en une seule couleur, la tenue des deux équipes doit être de couleur compatible avec celle-ci.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.
Merci de diffuser ce message à l'ensemble de vos licenciés.

Sportivement,

Julien Lapersonne, Michael Sellier, Maelig Macé
Responsables du Championnat par équipes Départemental Oise